

Département des Landes
Arrondissement de Dax

Commune de POYANNE

Nombre de Conseillers
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
13

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 février 2023

Sous la présidence de Monsieur Alain LABAT,

Maire

Membres présents : : Fabienne LABY-FAUTHOUX -
Elisabeth COUDROY – Philippe DUCOURNEAU - Michèle
GUARIDO - Maylis AUMAILLEY — Thierry LABORDE —
Olivier SCHAFFHAUSER - Alain LABAT - Thierry

LOUPIEN - Catherine ROSSIGNOL - Rémy NAPIAS – Séverine SOUPOT - Nadine
BOURLON

Absents excusés Hervé DAL-CORSO — Nicolas JACOB

Secrétaire de séance : Thierry LABORDE

Date de la convocation : 09 février 2023

Ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) DM01/02/2023 : Compte rendu RDV avec la directrice de XL Habitat pour les 2 logements au-dessus du futur pôle de santé
- 4) DM02/02/2023 : Demande de subvention DETR 2023
- 5) DM03/02/2023 : SYDEC Transfert de compétence en matière de la maîtrise de la demande en énergie
- 6) DM04/02/2023 : Subvention exceptionnelle à l'association « la boule poyannaise »
- 7) Demande de l'association « la boule poyannaise »
- 8) Aménagement de l'aire de jeux (barrière et plantations)
- 9) Peinture des arènes
- 10) Compte rendu de l'entretien avec Fibre France
- 11) Divers

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Thierry LABORDE se porte candidat et est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

5) DM2023/02/D03 : SYDEC TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

Par délibération du 30 juin 2006, le Comité Syndical du SYDEC a adopté un projet de modification statutaire portant extension de ses compétences à la Maîtrise de la demande en énergie.

Les compétences du SYDEC en matière d'énergie électrique, d'éclairage public, de gaz et des énergies renouvelables comportent les compétences optionnelles suivantes :

- Le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution d'énergie électrique,
- **La maîtrise de la demande en énergie,**
- Le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution de gaz,
- L'éclairage public, comprenant outre la réalisation des équipements, l'entretien des foyers lumineux,
- L'éclairage d'équipements sportifs publics extérieurs,
- La mise en lumière des équipements publics,
- L'aménagement et l'exploitation de toute nouvelle installation utilisant les énergies renouvelables et notamment la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE dans les conditions déterminées par ledit code.

Cette compétence propose des missions d'accompagnement aux collectivités landaises pour la gestion de leurs consommations énergétiques et sur la production d'énergies.

Depuis 2015, la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte dite loi TEPCV, porte l'ambition de réduire la consommation énergétique des bâtiments tout en renforçant le rôle des collectivités locales pour mobiliser leur territoire.

Par ailleurs, l'inflation des prix de l'énergie oblige les acteurs et décideurs locaux à privilégier et accélérer la mise en place de solutions concrètes en faveur de la réduction de la consommation énergétique.

Depuis 2020, le SYDEC a renforcé son accompagnement des collectivités pour les assister dans cette démarche de maîtrise de la demande en énergie, au travers de conventions de prestations de services.

Bien que le SYDEC soit un syndicat mixte à la carte auquel chaque collectivité peut transférer tout ou partie des compétences qu'elle exerce, les missions liées à la transition énergétique nécessitent des expertises avérées et diversifiées pour lesquelles l'adhésion de la collectivité à cette compétence est primordiale.

Ainsi, afin que la collectivité soit en capacité d'être accompagnée avec efficacité et sécurité, la présente délibération propose le transfert de la compétence « Maîtrise de la demande en énergie ».

Après en avoir délibéré, *le conseil municipal de Poyanne et à l'unanimité des présents*

Résultats du vote : 13 votants

Pour : 13 Abstention : 0 Contre 0

- *DECIDE* de transférer au SYDEC la compétence maîtrise de la demande en énergie du service public « d'Énergie électrique, d'éclairage public, de gaz et d'énergies renouvelables ».
- *CHARGE* Madame le Maire de toutes les formalités administratives

Reçue en Préfecture le 22 février 2023

6) **DM2023/02/D04 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA BOULE POYANNAISE ET A L'ACCA**

Suite à l'assemblée générale de la Boule Poyannaise et à la situation financière de l'association, Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à la Boule Poyannaise.

De plus, l'ACCA a entrepris des travaux à sa charge sur les bâtiments communaux (Réparation de la chambre froide). Madame le Maire précise que l'ACCA met à disposition sa chambre froide lorsque celle du foyer rural est en panne.

Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 300€ à la Boule Poyannaise et 500€ à l'ACCA.

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal vote le versement de subventions exceptionnelles à la Boule Poyannaise et à l'ACCA telles que proposées par Madame le Maire

Reçue en Préfecture le 22 février 2023

7) **DEMANDE DE LA BOULE POYANNAISE**

Madame le Maire informe l'assemblée que la Boule Poyannaise a demandé à la commune si la construction d'un boulodrome pouvait être envisageable.

Après que les adjoints et Madame le Maire aient rencontré cette association, il s'agirait de construire 5 terrains contre la murette sur le parking où ils s'entraînent actuellement : (dimension de chaque terrain : 14mx3m)

La commune fournirait les matériaux et les membres de l'association seraient chargés de la réalisation des 5 terrains.

Monsieur Ducourneau a demandé des devis pour la fourniture de grave, de rondins ou poutre bois.

Après discussion, le conseil donne un avis favorable à cette demande.

8) **AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX**

Madame le Maire et les adjoints ont reçu l'entreprise Lassabe pour aménager l'aire de jeux avec des plantes. A ce jour, le devis n'est toujours pas arrivé. L'entreprise sera relancée.

Madame le Maire invite les élus samedi 25 février à 8h pour faire les plantations et installer les barrières bois.

9) **PEINTURE DES ARENES**

Madame le Maire informe l'assemblée que les peintures intérieures des arènes doivent être refaites (talenquères, planches, entrées). Il conviendra de passer le karcher avant les peintures. Rendez-vous est donné le samedi 11 mars matin pour le lavage.

Les peintures seront réalisées les samedis 18, 25 mars et 1^{er} avril. Toute la population sera sollicitée ainsi que les associations (distribution de flyers)

10) **COMPTE-RENDU DEMARCHAGE DE FIBRE FRANCE**

Monsieur Thierry Loupien informe l'assemblée que la commune a été démarchée par Fibre France pour installer la fibre sur tous les postes de la mairie et du SIVU.

Un tableau comparatif entre la situation actuelle et la proposition est distribué.

Monsieur Loupien précise qu'il est en attente de renseignements supplémentaires et informe l'assemblée que la commune a contacté l'ALPI qui propose cette prestation.

11) DIVERS

○ Achat de 2 pneus avant pour le tracteur

Monsieur Alain Labat donne lecture des 3 devis qu'il a reçu pour changer les pneus avant du tracteur.

Après délibéré et étude des 3 propositions, le conseil municipal valide le devis d'Euromaster pour un montant de 1 249,68€ TTC

○ Carnaval du 11 mars organisé par l'APE

Madame le Maire donne lecture de l'invitation de l'APE à participer au carnaval et donne le programme des festivités.

○ Demandes d'utilisation de salles

La mairie a reçu 2 demandes d'utilisation de salles communales

- Madame Gellibert demande une salle pour faire une activité de kangoo power une fois par semaine pendant 1h. La salle des sports ou le préau de l'école pourraient convenir à son activité
- Monsieur et Madame Massart qui pratiquent la danse de salon en compétition cherchent une salle pour s'entraîner (la salle d'entraînement actuelle à Dax est en vente) et ont demandé s'il était possible de s'entraîner au foyer environ 3 fois par semaine.

Madame le Maire propose de fixer un tarif pour chaque demande si le conseil est d'accord pour prêter les salles.

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- 15€ pour le foyer rural par séance
- 10€ pour la salle des sports par séance
-

Reçue en Préfecture le 22 février 2023

○ Proposition d'achat d'autolaveuse

Madame le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés pour l'achat d'une autolaveuse qui permettra de nettoyer le sol de tous les bâtiments communaux.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023 au programme « acquisitions »

○ Achat d'écocup

La commune a sollicité 3 entreprises pour établir des devis pour l'achat d'écocup avec le logo de la commune. Ces verres seront prêtés aux associations qui le souhaitent. Il est décidé l'achat de 2000 écocup. Cet achat sera inscrit au budget 2023.

○ Dates des prochaines réunions

Commission site : Mardi 28 février à 18h

Conseil municipal : Mardi 21 mars à 19h30

Commission des finances : Jeudi 30 mars à 18h30

Conseil municipal : Vendredi 7 avril à 20h

Comité syndical du SIVU scolaire : Samedi 8 avril à 9h30